

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Domaine d’application

Les conditions générales de vente s’appliquent de façon exclusive aux relations actuelles et futures existant entre l’Entreprise individuelle du « Prestataire » : Laetitia Raneri représentant l’enseigne Ma Déco Chic domiciliée au 1553 Chemin du pré Diot – 38330 Saint-Ismier – Siret 90278632600014, et le « Client » : l’auteur de la commande de service et/ou de prestation. Toutes les transactions sont régies par la loi française uniquement. Toute commande ainsi que la signature du devis par le Client impliquent l’acceptation des conditions générales de vente suivantes. Ce devis aura valeur de contrat entre le Prestataire et le Client. Les éventuelles conditions particulières devront être précisées au moment de la commande et mentionnées dans le devis, à défaut, elles ne seront pas opposables.

Article 2 – Les prestations

Ma Déco Chic propose à ses clients des conseils en matière de décoration d’intérieur et événementielle (espaces, couleurs, matériaux, lumière, mobilier) et événementielle. Ma Déco Chic s’engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client. Une fois la prestation fournie, celui-ci ne pourra pas opposer à Ma Déco Chic des arguments subjectifs (de goût) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s’est engagé. Toutefois de manière exceptionnelle, à la demande du client et à l’appréciation de Ma Déco Chic des ajustements pourront être apportés aux documents remis. Dans le cadre des prestations de Décoration d’intérieur et Décoration événementielle, le livrable sera réalisé en fonction du mode de vie, des envies, et du budget du client. En fonction de la prestation, le livrable comprendra notamment des planches d’ambiances, un plan d’aménagement à l’échelle, des croquis, des visuels 3D, une liste d’idées concernant le mobilier, les luminaires et les accessoires. Toutefois, les prestations que proposent Ma Déco Chic feront l’objet d’une étude forfaitaire au prorata des m² et des missions confiées. Ces documents sont des propositions d’idées d’aménagement mais ne sont pas des plans techniques, ni des plans d’exécution. Ma Déco Chic n’étant pas un bureau d’étude ou d’architecture, les clients qui réalisent eux-mêmes leurs travaux sont tenus de vérifier les côtes. Ma Déco Chic ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de mauvaises cotations. Le projet d’aménagement doit être validé par les artisans compétents ou par tout professionnel du bâtiment. Toute commande passée par le client auprès de tiers pour acheter du mobilier, des luminaires, ou des accessoires figurant sur la liste de shopping (achat) n’engage nullement la responsabilité de Ma Déco Chic en cas de manquements contractuels, retards, malfaçons et vices cachés imputables aux tiers auxquels le client ferait appel. Le client est par ailleurs tenu de vérifier toutes les cotes avant toute commande auprès d’un tiers.

Article 3 – Tarifs et facturation

Les conseils et prestations en décoration seront facturés selon un devis détaillé et personnalisé remis et envoyé au client. Le devis sera présenté suite à un premier rendez-vous avec le Client lorsque cela est possible. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de la demande exprimée par le client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

Ma Déco Chic se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais s’engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été communiqués au Client au moment de la commande. Le devis qui sera présenté au Client sera valable un mois à partir de la date d’émission de celui-ci.

Article 4 – Paiement

Le paiement des prestations pour particuliers et professionnels se fera selon les conditions mentionnées dans le devis. Le règlement pourra se faire par chèque bancaire, par virement bancaire ou espèces.

Les chèques seront établis à l'ordre de Ma Déco Chic et envoyés à l'adresse suivante : Ma Déco Chic 1553 Chemin du pré Diot 38330 Saint-Ismier.

Les virements bancaires se feront sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur les devis et factures. Elles seront envoyées au Client si nécessaire. Dans le cas d'un retard de règlement du Client, Ma Déco Chic est en droit de réclamer des intérêts de retard au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour les prêts à la consommation. Ma Déco Chic se garde aussi le droit de suspendre temporairement la prestation.

Pour être pris en compte, toute réservation de la prestation doit être accompagnée du devis signé et du paiement d'un premier acompte intervenant à la date de la signature du contrat de la prestation choisie et telle que figurant sur le devis. Ce premier acompte s'élève à 30% (trente pour cent) du prix total TTC de la prestation. La réservation est acquise après réception et encaissement effectif du premier acompte.

Un deuxième acompte de 30% (trente pour cent) sera demandé à un mois de la date de la prestation.

Le règlement du solde de 40 % (quarante pour cent) du montant total sera demandé au plus tard 10 (dix) jours avant l'exécution de la prestation choisie et telle que figurant sur le devis.

Article 5 : Engagements du Prestataire et du Client

Ma Déco Chic s'engage à :

-Exécuter les prestations telles que définies dans le devis avec diligence. Toute demande supplémentaire et/ou contraire à la demande initiale de la part du Client entrainera l'incapacité du Prestataire à respecter les délais, et la responsabilité des éventuels retards ne pourra en aucun cas lui en être imputée. Toute demande supplémentaire et/ou différente de la demande initiale du Client entrainera une surfacturation que Ma Déco Chic devra évaluer et porter à la connaissance du client par un devis qui, devra être signé, avant toute exécution.

- Prévenir le Client en cas de détection de problème affectant la bonne exécution des prestations, le respect des délais ou la bonne conduite de la prestation.

- Conseiller le Client et le guider dans ses choix, concernant les prestations ou tout autre sujet en lien direct avec le projet si le Client en exprime le besoin, mais ne pourra être tenu pour responsable des décisions prises par le Client.

Le Client s'engage à :

Respecter l'ordre et le délai de livraison des éléments du projet, livrables et services, par Ma Déco Chic.

Prévenir le Prestataire de tout changement qui pourrait affecter le délai de livraison et/ou la qualité du service du Prestataire, ou qui aurait une incidence sur le respect du contrat par Prestataire et/ou le bon déroulement de la prestation.

Article 6 – Résiliation du contrat et droit de rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation (dans le délai de 14 jours à compter de la date de la signature du contrat mentionné à l'article L221 -18 du code de la consommation), ladite rétractation du Client entrainera systématiquement le remboursement de l'acompte versé par le Client à la signature. Cependant le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et ce dont l'exécution a commencé après accord préalable et renoncement exprès à son droit de rétractation.

En cas de résiliation du contrat à l'initiative du Client, hors période légale de rétractation, les sommes versées au Prestataire à titre d'acomptes ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de résiliation à l'initiative de Ma Déco Chic, seul le travail effectué antérieurement à la date de résiliation, et matérialisé par les documents présentés et/ou livrés au Client seront facturés. Si le montant de cette facturation est supérieur au montant des acomptes versés par le Client, celui-ci sera redevable du reliquat, et devra s'en acquitter sous 10 jours à réception de la facture (en cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément à l'article 3). Dans le cas contraire Ma Déco Chic s'engage à rembourser le Client du

montant trop-perçu, dans les mêmes délais. Dans la mesure où le Client aura été livré et facturé à hauteur de la quantité de services et livrables fournis par Ma Déco Chic, il ne peut en aucun cas prétendre à une quelconque indemnisation pour préjudice causé par la résiliation du contrat.

Ma Déco Chic se réserve le droit de résilier le contrat et/ou de suspendre toute prestation en cas de demande abusive du Client, de demande de prestations de service non mentionnée dans le devis, de prestations ne relevant pas de ses compétences, de prestations nuisant à la qualité de son travail, à sa réputation, ou encore non exécutable dans le délai imparti, de prestations non conformes aux normes de sécurité en vigueur, de prestations jugées irréalisables techniquement par Ma Déco Chic et/ou l'entrepreneur.

Article 7 – Livraison et fin du contrat.

Le contrat prendra fin à la date de livraison de l'intégralité des services et livrables détaillés dans le contrat et que le Client se sera acquitté de la totalité de la somme due. Passée cette date, toute demande de prestation complémentaire fera l'objet d'un nouveau contrat régissant par les mêmes conditions que le précédent.

Article 8 – Responsabilité

Lorsqu'il y a mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier la prestation et Ma Déco Chic n'interfère d'aucune manière que ce soit, dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant du Prestataire. Ainsi le devis concernant les prestations extérieures sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par le Ma Déco Chic. En aucun cas Ma Déco Chic ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est (sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du Client.

Dans le cas d'une prestation de décoration événementielle, le Client devra indemniser Ma Déco Chic pour tout dommage ou perte, coûts et dépenses supportés par le Prestataire causés par le Client, un de ses invités, agents ou employés qui résulterait de l'organisation de l'événement.

Article 9 – Protection des données personnelles

Ma Déco Chic s'engage à ne pas transmettre les données personnelles du Client à un tiers sans son autorisation explicite. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et Liberté, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Le Client peut exercer ce droit en envoyant un courrier à : Ma Déco chic 1553 Chemin du pré Diot 38330 Saint-Ismier, ou en envoyant un courriel à : contact@madeco chic.com

Article 10 – Droit à l'image

Ma Déco Chic est susceptible de diffuser, fixer, reproduire et/ou exploiter tout ou partie des données de l'événement ou prestations, dans ses présentations commerciales. Sont considérées comme données de l'événement toute photographie et vidéo en relation avec l'événement, qui lui auraient été cédées à titre provisoire ou définitif par le client. Par les présentes, le client reconnaît céder, sans contrepartie financière ou pécuniaire de quelque nature que ce soit, les droits afférents aux données de la prestation et autoriser expressément leur publication, en nombre illimité, dans le monde entier, en tous formats, en couleur et/ou noir et blanc, sur Internet et ou tous supports publicitaires connus actuels ou à venir, à diffuser son image avec le logo de la société Ma Déco Chic au sens de l'article 9 du code civil et de la jurisprudence associée, notamment le droit à l'image. Le Client autorise Ma Déco Chic à le citer et à utiliser les photographies ou tous autres supports dans ses documents commerciaux. Cela, sous quelle que forme

que ce soit en qualité de référence commerciale si aucune demande écrite allant à l'encontre de ce droit n'a été faite au préalable.

Article 11 - Règlement des litiges :

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par Ma Déco Chic et sont soumises à la loi française. En cas de litige, les parties privilégieront le traitement à l'amiable. A défaut de règlement amiable et conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond